NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

130 N° 4 October-December 2008

« L'avenir de l'humanité passe par la famille »[1]

Alain MATTHEEUWS (s.j.)

p. 719 - 740

https://www.nrt.be/en/articles/l-avenir-de-l-humanite-passe-par-la-famille-1-2912

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

NRT 130 (2008) 719-740
A. Mattheeuws S.J.

«L'avenir de l'humanité passe par la famille»[1]

Concernant la doctrine du mariage, le XXe siècle a connu des recherches, débats et publications nombreux et variés. De *Casti connubii* à *Familiaris consortio*, que d'évolutions, de questions nouvelles suscitées par des changements de société, des découvertes bio-médicales, une considération plus attentive de la symbolique homme-femme! Les difficultés n'ont pas manqué et se sont cristallisées un temps sur l'encyclique *Humanae vitae* dont nous fêtons cette année le 40e anniversaire: sa réception fut à ce point contestée qu'elle détermina l'action du successeur de Paul VI. Comment rendre compte de la vérité «prophétique» de cette prise de position: tel fut, nous semble-t-il, un des soucis majeurs de Jean-Paul II. En cette «année anniversaire» d'*Humanae vitae*, une des manières d'éclairer sa doctrine et d'en mesurer l'actualité nous semble être de rendre compte des travaux d'interprétation du moraliste et du pasteur qu'a été également Jean-Paul II. Son pontificat est riche en événements, publications et prises de position qui élargissent le débat, tout en soulignant la continuité doctrinale. Il reviendra à l'histoire d'en saisir toute la portée et d'en réfléchir avec justesse les traits essentiels. Cet homme qui a parcouru le monde au nom du Christ et qui a offert une «somme des documents» à la réflexion des chrétiens et des hommes de bonne volonté n'est pas resté muet dans le domaine de l'amour conjugal, et son apport théologique au sacrement de mariage est décisif.

Cet article cherche à ressaisir les *traits principaux* de cet apport. Défi difficile, vu l'abondance de la littérature. Enjeu important, en tout cas à long terme, car il nous semble que cette période de la vie de l'Église et les options prises par Jean-Paul II balisent de manière incontournable l'évolution des doctrines du mariage et la compréhension de ses points les plus délicats. La réflexion de Jean-Paul II est originale dans ce domaine. Elle initie un langage nouveau en «continuité évolutive» avec la Tradition et en réponse concrète aux questions contemporaines. Depuis l'option augustinienne des «biens du mariage» jusqu'à celle des «fins du mariage» de saint Thomas, nous n'avions plus eu un «corpus» à ce point

1. *Familiaris consortio* 86.

fort et novateur. La doctrine des «dons du mariage» de Jean-Paul II relève certainement d'une option enracinée dans sa réflexion personnaliste et scripturaire.

Durant son long pontificat, le souci de Jean-Paul II pour la famille ne s'est jamais démenti. La famille n'est-elle pas la structure fondamentale de l'écologie humaine, le sanctuaire de la vie, la cellule de base de toute société et le lieu d'apprentissage par excellence du bien commun et de la valeur «homme»? En son sein, tout individu peut s'initier aux contraintes et aux mystères de la vie et de l'amour. L'enfant y apprend les valeurs fondamentales de l'existence: amour, respect et souci de la personne, liberté, don de soi et connaissance de Dieu. Les adultes y éprouvent la force des liens conjugaux et familiaux fondés sur la reconnaissance d'autrui dans la responsabilité et la vérité. Toutes les valeurs de l'amour peuvent s'y rassembler pour exister en vérité[2]. Nous voudrions le souligner en cinq points.

I. – Un souci permanent

Les genres littéraires des interventions de Jean-Paul II sont très variés. Ils manifestent la richesse de la thématique et les nécessités du temps. Succédant à Paul VI et affrontant le malaise surgi à la parution d'*Humanae vitae*, Jean-Paul II convoque un synode dont le thème est ainsi défini: «Les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui» (26 septembre 1980). Lui-même inaugure à cette époque un style nouveau dans ses catéchèses du mercredi[3]. Pendant cinq ans, il y déploiera toutes les richesses scripturaires de *l'amour humain dans le plan divin*. Sa perspective est à ce point personnelle qu'on la caractérisera rapidement comme «une théologie du corps»[4]. Ces catéchèses et le relais

2. Le bon sens et la bonne volonté aident la réflexion des chrétiens et des pasteurs dans la prise de conscience des enjeux du mariage et de la famille. Les nombreuses enquêtes et rapports sur la famille indiquent des évolutions notables, parfois dramatiques, sur la condition des époux et l'accueil de l'enfant. On lira avec intérêt le dernier rapport de l'Institut de Politique Familiale en Europe (2008) pour saisir l'ampleur des défis rencontrés dans l'énonciation de la doctrine du mariage.

3. Cf. notre article «De la Bible à 'Humanae vitae'. Les catéchèses de Jean-Paul II», dans *NRT* 111 (1989) 228-248.

4. JEAN-PAUL II, *Homme et femme Il les créa. Une spiritualité du corps*, Paris, Cerf, 2004. Consulter également MATTHEEUWS A., *Les «dons» du mariage. Recherche de théologie morale et sacramentelle*, Bruxelles, Culture et Vérité, 1996; *S'aimer pour se donner. Le sacrement de mariage*, Bruxelles, Lessius, 2004.

synodal sur ce thème aboutiront à la publication de l'exhortation apostolique *Familiaris consortio*, véritable compendium de la doctrine de l'Église sur le couple et la famille. De nombreux écrits ultérieurs en développeront des points particuliers tout en rappelant toujours les merveilleux paragraphes conciliaires de *Gaudium et spes* (47-52).

Disciple des phénoménologues polonais et français dont il partage les présupposés anthropologiques, Jean-Paul II va repenser en profondeur la sacramentalité du mariage et les questions d'éthique particulières attachées à la vie conjugale et familiale. Cette doctrine cohérente est présente dans ses homélies, dans ses encycliques sociales, dans de nombreuses conférences internationales, à Mexico (1984), au Caire (Conférence internationale des Nations Unies sur la Population et le Développement ou CIPD, 1994). Elle a fait naître une «Charte des Droits de la famille» (1983) et a permis au Droit canon d'intégrer en 1987 de nouveaux concepts tel celui de «communauté de vie et d'amour». En 1994, à l'occasion de l'Année internationale de la Famille décidée par les Nations Unies, Jean-Paul II écrit une «Lettre aux familles», désireux de s'adresser directement à toutes et à chacune «en frappant à la porte de leur maison» pour leur exprimer sa sollicitude et son amitié et rendre compte du signe qu'est la famille dans une civilisation de paix et d'amour. Toute sa réflexion éthique sur le sens et le prix de la vie humaine dans le contexte des nouvelles techniques bio-médicales (PMA, diagnostics anté-natal et préimplantatoire, clonage) est fondée sur une théologie du don qu'est l'amour personnel des époux au sein de l'alliance promise et sauvée par le Christ. Des documents comme *Donum vitae* et *Evangelium vitae* en témoignent avec cohérence et précision.

II. – Une théologie du corps

La tradition a perçu l'importance du mariage à travers la doctrine classique de saint Augustin qui en défendait la bonté par la trilogie des biens: *proles*, *fides*, *sacramentum* et, à partir de Saint Thomas qui insista sur les finalités du mariage: la procréation et l'éducation des enfants, l'aide mutuelle entre les époux, et le remède à la concupiscence. Ces doctrines restent classiques. L'originalité de la pensée de Jean-Paul II consiste dans son retour aux «origines», pour découvrir le dessein de Dieu dans la création de l'homme et de la femme et par là éclairer la «finalité» théologale de ce dessein.

1. Un retour à l'origine

Ce retour aux sources de l'amour humain souligne un don originaire: la donation originelle de l'être. *«La création est un don parce qu'en elle apparaît l'homme qui, comme image de Dieu, est capable de comprendre le sens même du don dans l'appel à l'existence hors du néant»*[5]. L'homme est *image* de Dieu (Gn 1,27) dans une dualité. La différence-communion est à la source de la «nature humaine». Le «sacrement primordial» est donc la relation «homme-femme». À travers l'harmonie de leur être distinct, l'homme dans sa masculinité est appelé à s'accomplir en se donnant à la femme dans sa féminité. L'homme est «un» au sein d'une dualité. Il y a deux manières d'être «personne»: l'homme est ordonné à la femme par l'amour, et réciproquement. Le don mutuel qu'ils sont l'un pour l'autre est l'œuvre de Dieu. L'altérité, doublée de la différence sexuelle, est donc une richesse à accueillir de la main du Créateur. Elle appartient à une vision intégrale de la personne humaine: l'homme est un être «créé pour se donner» et entrer ainsi dans une communion d'amour, dont Dieu révèle la beauté par sa présence et dans laquelle l'enfant peut être conçu et aimé comme un don, et non pas simplement comme un dû.

On parle communément à ce propos de la théologie du corps développée par Jean-Paul II dans ses commentaires bibliques. La vérité intégrale sur l'homme apparaît en effet dans la visibilité des corps sexués. «La masculinité-féminité — c'est-à-dire le sexe — est le signe originel d'une donation créatrice d'une prise de conscience de la part de l'être humain, homme-femme, d'un don vécu, pour ainsi dire, de la manière originelle»[6]. Le corps est en effet le témoin du don fondamental (Gn 1,31). «Il y a une forte relation entre le mystère de la création comme don qui jaillit de l'Amour et cette «origine» béatifiante de l'existence de l'être humain comme homme et femme, dans toute la vérité de leurs corps et de leurs sexes, et c'est une simple et pure vérité de communion entre les personnes»[7]. Ainsi l'être humain se découvre à travers son corps et le corps d'autrui. Le corps «agit» dans la reconnaissance d'autrui et par autrui en raison de l'intériorité dont il est porteur. Il est le symbole et le sacrement de l'intériorité de son être propre. Les paroles les plus profondes et les

5. JEAN-PAUL II, *À l'image de Dieu, homme et femme*, Paris, Cerf, 1980, p. 112-113.
6. *Ibid.* p.127.
7. *Ibid.* p.117-118.

engagements de fidélité, de donation et d'amour s'expriment dans le corps et exigent un «langage du corps» adéquat.

2. Le langage du corps

Que le corps soit signe de notre contingence et la sexualité, ouverture permanente au mystère de l'autre, appartient à une réflexion traditionnelle. Jean-Paul II souligne en plus que le corps est langage et expression du don visible des libertés humaines. Le corps sexué est don pour l'autre. Jean-Paul II exprime cette réalité en parlant de la signification «conjugale» (sponsale) du corps, c'est-à-dire de sa capacité à exprimer l'amour. Par l'amour, l'être humain devient ce qu'il est et affirme une profonde disponibilité à l'affirmation de la personne: celle d'autrui et ainsi, la sienne propre. L'altérité et le respect de toute différence prennent leur sens «conjugal» à travers le corps. L'homme et la femme ne peuvent s'accomplir «hors du don». Chacun est l'avenir de l'autre, comme il est déjà son origine. Dans le respect de la signification sponsale du corps, le don mutuel affermit la différence entre l'homme et la femme. La communion «conjugue» et «unit» en distinguant.

Dans ses commentaires de la Genèse et de l'épître aux Éphésiens, Jean-Paul II montre à quel niveau de profondeur se fait la transfiguration de la nature humaine créée et recréée dans le Christ. La nudité originelle exprime cet horizon inconnu de transparence entre l'être de l'homme et de la femme. La grâce sacramentelle montrera dans l'histoire comment l'amour est racheté et s'offre de manière divine.

> On peut dire que, créés par l'Amour, c'est-à-dire dotés dans leur être de masculinité et de féminité, ils sont nus tous les deux parce qu'ils sont libres tous les deux de la liberté même du don. Cette liberté se trouve précisément à la base de la signification conjugale du corps. Le corps humain avec son sexe, sa masculinité et sa féminité, vu dans le mystère même de la création, est non seulement une source de fécondité et de procréation, comme dans tout l'ordre naturel, mais il comprend dès l'origine l'attribut sponsal, c'est-à-dire *la faculté d'exprimer l'amour: précisément cet amour dans lequel l'homme-personne devient don* et — par ce don — réalise le sens même de son «être» et son «exister». Rappelons-nous ici le texte du dernier concile où il est déclaré que l'homme est, dans le monde visible, «l'unique» créature que Dieu a voulue pour «elle-même», ajoutant que cet homme ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de «lui-même»[8].

8. *Ibid*. p. 122-123.

La nudité originelle caractérise le don sans réserve, sans plis. L'expérience de la nudité, «sans honte», est en quelque sorte une participation à la vision que Dieu a de l'homme en le créant et en le maintenant dans l'être. L'homme et la femme se voient avec les yeux du Créateur: ils ne voient que le don en l'autre. Faire mémoire de cet état d'origine nous rappelle la positivité de l'être humain dans le plan de Dieu et nous suggère l'innocence et la pureté du don.

> Nous pouvons dire que l'innocence (c'est-à-dire la droiture d'intention) dans l'échange du don consiste dans une «acceptation» réciproque de l'autre, de manière à correspondre au don même. Ainsi, le don réciproque crée la communion des personnes. Il s'agit d'«accueillir l'autre et de l'accepter», précisément parce que, dans cette relation mutuelle dont parle la Genèse (2,23-25), l'homme et la femme deviennent don l'un pour l'autre, par le moyen de toute la vérité et de toute l'évidence de leur propre corps, dans leur masculinité et dans leur féminité. Il s'agit de ce fait d'une acceptation ou d'un «accueil» tels qu'ils expriment et soutiennent dans la nudité réciproque la signification du don et que, pour cette raison, ils approfondissent la dignité réciproque de cette signification. Cette dignité correspond profondément au fait que le Créateur a voulu (et veut continuellement) l'être humain, homme et femme, pour lui-même. L'innocence «du cœur» et, par conséquent, l'innocence de l'expérience signifient la participation morale à l'acte éternel et permanent de la volonté de Dieu[9].

3. Un don mutuel

En quoi consiste finalement l'échange du don, auquel pour l'homme et la femme participe leur humanité tout entière, âme et corps, féminité et masculinité? Il «se réalise en conservant la caractéristique intérieure (c'est-à-dire précisément l'innocence) du don de soi et de l'acceptation de l'autre comme don. Ces deux fonctions de l'échange mutuel sont profondément liées dans tout le processus du "don de soi": le fait de donner et le fait d'accepter le don se compénètrent si bien que le don lui-même devient acceptation et que l'acceptation se transforme en don»[10].

Le couple des origines est en lui-même un don. L'«aide mutuelle» est à la fois constitution de l'être de chacun pour l'autre et attitude propre de leur liberté pour que l'autre puisse «advenir» et «exercer» le don qu'il est. Ce don s'exprime dans le corps et

9. *Ibid.* p. 141-142.
10. *Ibid*. p. 143.

dans l'union conjugale qui fait de l'homme et de la femme «une seule chair» (Gn 1,24). Il mène à une «nouvelle connaissance» entre les personnes. L'union conjugale n'est-elle pas exprimée dans la Bible par le terme «connaître»? Parler de connaissance introduit ici directement dans la sphère de la personne.

Dans l'acte conjugal, se vit le dynamisme d'un don qui est connaissance. En Gn 4,1-2, «dans la "connaissance" conjugale, la femme "est donnée" à l'homme et lui à elle, parce que le corps et le sexe entrent directement dans la structure et dans le contenu même de cette "connaissance"»[11]. Le mot *datum* (donné) signifie ce don ontologique qui va de l'un à l'autre comme dans l'échange des consentements du sacrement de mariage: «Je me donne à toi…». Dans l'acte conjugal, les époux ne font pas seulement l'expérience d'une conjonction sexuelle, mais d'une véritable connaissance nouvelle de soi et de l'autre. *«Précisément du fait d'être homme et femme, ils sont chacun d'eux donnés à l'autre comme sujet unique, non susceptible d'être répété comme «ego», comme personne»*[12]. L'identité personnelle, manifestée et «connue» dans l'acte conjugal, est unique et irremplaçable[13].

Dans l'acte conjugal, l'homme et la femme se révèlent à chacun leur propre humanité. Ils se rendent «contemporains» de l'acte créateur qui les donne à eux-mêmes dans toute la noblesse de leur humanité. Ils deviennent les collaborateurs de Dieu dans toute nouvelle conception humaine. Qui n'en voit les implications spirituelles et morales? Cette théologie du corps «donné» imprègne la plupart des documents de la période Jean-Paul II.

III. – L'amour conjugal

1. L'élan conciliaire

Rappelons ici le fruit des nombreux débats conciliaires à propos de l'amour conjugal. La réflexion de Jean-Paul II s'y enracine, intellectuellement et de manière existentielle par sa participation à ces débats. En fait, l'amour constitue la réalité

11. *Ibid.* p. 166.
12. *Ibid.* p. 167.
13. *Ibid.* p. 167: «La "connaissance" dont parlent Genèse 4,1-2 et tous les autres textes bibliques suivants, pénètre les racines les plus intimes de cette identité, de cette réalité concrète que l'homme et la femme doivent à leur sexe. Cette réalité concrète signifie tant le caractère unique que non répétable de la personne».

personnelle que l'institution confirme, protège et sanctionne devant Dieu et devant les hommes. Il n'existe donc aucune opposition entre l'institution et l'amour: l'institution naît d'un acte d'amour et ensuite le protège. L'institution et l'amour se complètent, intégrés dans une même et unique réalité: le mariage comme communauté conjugale.

Après avoir uni ainsi de manière systématique l'institution à l'amour conjugal en définissant le mariage comme une «communauté profonde de vie et d'amour», *Gaudium et spes* 49 offrait déjà un petit traité de l'amour conjugal: affection chaste (*casto amore*) des fiançailles, amour sans faille (*indivisa dilectione*) des époux, amour authentique (*verum amorem*) entre mari et femme, sentiment volontaire (*voluntatis affectu*), cet amour, décrit en termes «personnalistes», valorise les expressions physiques et psychiques comme des signes de l'amitié conjugale (*amicitiae coniugalis*). Guéri, parfait, élevé par la grâce et la charité du Christ (*caritatis*), un tel amour conduit les époux à la liberté du don mutuel dans la tendresse agissante (*tenero affectu et opere probatum*) qui imprègne toute la vie; «bien plus», il se parfait et grandit par son exercice généreux; il dépasse de loin l'inclination simplement érotique (*eroticam inclinationem*). Témoin de l'élaboration de ces lignes, Jean-Paul II les approfondira dans sa théologie du corps et dans l'unification théologale des significations de l'acte conjugal. Ses catéchèses montreront combien la personne est «don en son corps» et que cette unité personnelle est l'horizon moral de tous ses actes.

Gaudium et spes réinterprète de manière heureuse l'*amor concupiscentiae* classique. Cette dilection (*dilectio*) s'exprime et s'accomplit dans «l'œuvre propre du mariage», c'est-à-dire dans les actes qui réalisent l'union intime et chaste des époux entre eux. Vécus d'une manière humaine, ces actes «honnêtes et dignes» signifient et favorisent la donation mutuelle, joyeuse et reconnaissante, des époux. Un tel amour (*amor*), ratifié mutuellement et sanctifié (*sanctificatus*) par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle, «pour le meilleur et pour le pire». Il est unique, d'une unicité confirmée par le Seigneur[14]. Cette «vocation chrétienne» demande donc, selon la Constitution, une vertu «insigne» et une coopération à la grâce qui fortifie l'amour dans la générosité, le sacrifice et la prière. L'amour conjugal dont parle

14. Benoît XVI confirmera magistralement cette unicité dans l'encyclique *Deus caritas est*.

ici *GS* 49 est l'amour humain, personnel, tel qu'il s'exprime dans la fidélité, l'éducation des enfants, la transmission de la foi et des valeurs humaines, tel qu'il est rendu parfait par la charité du Christ et sanctifié par le sacrement de mariage.

Si, à l'époque, le Concile échappe à toute opposition entre l'institution (l'aspect juridique) et l'amour conjugal (l'aspect personnel), c'est qu'il a réussi à exprimer l'essence cachée du mariage en le définissant comme «intime communauté de vie et d'amour» (*GS* 48,1). Une fois clarifiée la signification pleinement humaine et interpersonnelle de l'amour conjugal, l'institution matrimoniale révèle la richesse de ce qui en est pour elle un élément essentiel. Le Concile a libéré le mariage d'une conception trop exclusivement biologico-juridique et a mis en évidence, à partir d'une vision unitaire de l'homme, les exigences personnalistes du mariage: Jean-Paul II confirmera la noblesse de la relation personnelle des époux. L'amour conjugal est la valeur en soi sur laquelle le mariage se fonde, celle dont il tire son origine, son unité, son indissolubilité, sa stabilité et sa fécondité.

Le point délicat reste le lien et la distinction entre cet amour conjugal et la charité surnaturelle. Les catéchèses de Jean-Paul II mettront en évidence la beauté de l'acte sauveur en articulant les étapes du plan du salut. L'amour vient du Christ. Il est livré par son Esprit. La charité s'incarne véritablement dans l'amour conjugal, mais ne s'identifie ni ne se confond pas avec lui purement et simplement. Elle conserve une dynamique, une logique et une intentionnalité propres, et qui naissent du mystère pascal de la mort et de la résurrection du Christ. Les époux, par la force du sacrement, y participent, non pas seulement à titre individuel, mais ensemble, dans leur relation interpersonnelle, leur amour.

Cette perspective est au fondement des développements de la pensée de Jean-Paul II qui, fidèle au Concile, en montrera les richesses et l'actualité dans les débats ultérieurs.

2. Une fidélité créatrice

En effet, dans *Familiaris consortio*, Jean-Paul II rappelle de manière plus explicite encore que les Pères conciliaires combien l'amour est la vocation fondamentale de tout être humain. Tous les gestes et les paroles, l'ensemble de la vie conjugale et familiale sont pénétrés de cet amour qui établit chacun dans une communion de personnes.

a. La sexualité et l'amour

La sexualité humaine y est mise en lien avec la personne humaine et sa manière de se donner à autrui. Elle appartient à l'expression d'un amour vrai qui s'engage par une donation totale.

> En conséquence, la sexualité, par laquelle l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par les actes propres et exclusifs des époux, n'est pas quelque chose de purement biologique, mais concerne la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime. Elle ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. La donation physique totale serait un mensonge si elle n'était pas le signe et le fruit d'une donation personnelle totale, dans laquelle toute la personne, jusqu'en sa dimension temporelle, est présente. Si on se réserve quoi que ce soit, ou la possibilité *d'en décider autrement pour l'avenir, elle cesse d'être un don total* (*FC* 11).

Ainsi sexualité et amour se rencontrent au cœur du mariage dont la vérité nous est révélée par Dieu. Le mariage requiert donc la totalité des personnes de manière permanente et d'un commun accord. L'amour en fonde l'unité et l'indissolubilité du couple. Il en fonde de manière intime la fécondité et lui donne une responsabilité pleine et entière de ses actes spécifiques.

b. L'amour et l'institution matrimoniale

L'amour transforme également l'institution de l'intérieur: il est au cœur du consentement des libertés. L'institution apparaît ainsi dans toute sa beauté et ses exigences humaines et religieuses.

> Le mariage est le pacte d'amour conjugal ou le choix conscient par lequel l'homme et la femme accueillent l'intime communauté de vie et d'amour voulue par Dieu lui-même. L'institution du mariage (…) est une exigence intérieure du pacte d'amour conjugal qui s'affirme publiquement comme unique et exclusif pour que soit vécue ainsi la pleine fidélité au dessein du Dieu créateur. Cette fidélité, loin d'amoindrir la liberté de la personne, la met à l'abri de toute subjectivité et de tout relativisme et la fait participer à la Sagesse créatrice (*FC* 12).

On le voit, l'engagement public et extérieur est appelé à proclamer la vérité intérieure d'un acte de liberté personnelle. Les conjoints sont confiés l'un à l'autre par leur propre liberté à une institution qu'ils sont appelés à vivifier de leur amour et qui les fortifie en retour par ce qu'elle est aux yeux du monde. L'institution en tant que telle n'invente pas le contenu de l'engagement,

tant au civil qu'au religieux. Elle le reconnaît, le spécifie, le fortifie et le protège.

c. L'amour de Dieu et celui des hommes

Que Dieu aime les hommes, n'est-ce pas une «bonne nouvelle»? Cet amour a une «forme» sponsale: la réalité de l'alliance imprègne l'histoire du salut. Elle s'accomplit en la personne du Verbe Incarné, Jésus Christ, «l'époux qui aime et qui se donne comme sauveur de l'humanité en se l'unissant comme son corps» (*FC* 13). Dans l'assomption de la nature humaine et plus radicalement encore dans le sacrifice du Fils de l'homme en Croix, la révélation de cette «communion» d'amour entre Dieu et l'humanité atteint sa pleine clarté. Le lien conjugal brille d'une lumière nouvelle car désormais, par la volonté du Christ (Mt 19), «le mariage des baptisés devient ainsi le symbole réel de l'alliance nouvelle et éternelle, scellée dans le sang du Christ. L'Esprit, que répand le Seigneur, leur donne un cœur nouveau et rend l'homme et la femme capables de s'aimer, comme le Christ nous a aimés» (*FC* 13). Le mariage est à la fois un mémorial, une actualisation et une prophétie de l'événement du salut. Il unit sacramentellement ceux qui le reçoivent à toute la geste du salut de Dieu pour l'humanité. «Mémorial, le sacrement leur (aux époux) donne la grâce et le devoir de faire mémoire des grandes œuvres de Dieu et d'en témoigner auprès de leurs enfants; actualisation, il leur donne la grâce et le devoir de mettre en œuvre dans le présent, l'un envers l'autre et envers leurs enfants, les exigences d'un amour qui pardonne et qui rachète; prophétie, il leur donne la grâce et le devoir de vivre et d'attester l'espérance de la future rencontre avec le Christ» (*FC* 13).

d. Amour et sacrement

Le sacrement n'est ni un rite magique ni une assurance juridique, mais un engagement auquel le Seigneur s'associe dans l'histoire par l'œuvre de l'Esprit. «l'Esprit Saint répandu au cours de la célébration sacramentelle remet aux époux chrétiens le don d'une communion nouvelle, communion d'amour, image vivante et réelle de l'unité tout à fait singulière qui fait de l'Église l'indivisible Corps mystique du Christ» (*FC* 19). Vie morale et vie théologale s'unifient dans un signe qui dit ce que Dieu veut dans l'histoire: un sacrement de l'amour: «Le don de l'Esprit est règle de vie pour les époux chrétiens et il est en même temps souffle entraînant, afin que croisse chaque jour en eux une union sans cesse plus riche à tous les niveaux — des corps, des caractères, des

cœurs, des intelligences et des volontés, des âmes — révélant ainsi à l'Église et au monde la nouvelle communion d'amour donnée par la grâce du Christ» (*FC* 19).

Dans le sacrement, l'amour conjugal se spécifie: il est purifié par l'amour pascal du Christ. Les époux s'aiment de cet amour-là (*GS* 48 et *FC* 56). Ainsi l'amour humain est-il sanctifié par Dieu lui-même! Il est aussi dans l'histoire des libertés humaines un chemin de sanctification. Par leur amour, les époux rendent gloire à Dieu et montrent la source de tout amour. En eux, l'humain et le divin se «nouent», se conjuguent non pas en une seule personne (comme dans le Christ), mais dans le couple de deux personnes ouvertes à la communion des générations. «Le mariage chrétien (…) est en lui-même un acte liturgique de glorification de Dieu dans le Christ Jésus et dans l'Église. En le célébrant, les époux chrétiens proclament leur reconnaissance envers Dieu pour le don sublime qui leur a été accordé de pouvoir revivre dans leur existence conjugale et familiale l'amour même de Dieu pour les hommes et du Seigneur Jésus pour l'Église, son Épouse» (*FC* 56).

e. Amour et fécondité

Le paragraphe nº 14 de *Familiaris consortio* insiste sur les enfants, don très précieux du mariage. Si l'amour est don, l'enfant jaillit comme un «don de ce don».

> Dans sa réalité la plus profonde, l'amour est essentiellement don, et l'amour conjugal, en amenant les époux à la «connaissance» réciproque qui fait qu'ils sont «une seule chair», ne s'achève pas dans le couple; il les rend en effet capables de la donation la plus grande qui soit, par laquelle ils deviennent coopérateurs avec Dieu pour donner la vie à une autre personne humaine. Ainsi les époux, tandis qu'ils se donnent l'un à l'autre, donnent au-delà d'eux-mêmes un être réel, l'enfant, reflet vivant de leur amour, signe permanent de l'unité conjugale et synthèse vivante et indissociable de leur être de père et de mère (*FC* 14).

La fécondité de cet amour est un signe de celle de Dieu. L'amour parental, même dans sa faiblesse, est appelé à devenir un lieu visible de l'amour divin *«d'où vient toute paternité au ciel et sur la terre»* (Eph 3,15). Il ne faut donc pas dissocier l'amour conjugal de l'amour parental. L'amour est «un». «Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur

qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille (*GS* 50)» (*FC* 28). Bien sûr, la fécondité liée à l'amour conjugal ne se réduit pas à la conception et à l'éducation des enfants. Elle a une signification plus large: elle «s'enrichit de tous les fruits de vie morale, spirituelle et surnaturelle que le père et la mère sont appelés à donner à leurs enfants et, à travers eux, à l'Église et au monde» (*FC* 28).

IV. – Le sacrement de mariage

Qu'en est-il de la grâce du sacrement? Celle-ci comprend de multiples facettes. Jean-Paul II relit fréquemment les intuitions conciliaires (*LG* 11 et 41) pour les enrichir de ses commentaires scripturaires et les situer de plus en plus fermement dans *une doctrine des dons du mariage*[15]. Ainsi les époux apparaissent-ils clairement liés au don du Christ à son Église: leurs épousailles se situent au cœur du lien sponsal entre le Christ et l'Église. «L'Esprit que répand le Seigneur leur donne un cœur nouveau et rend l'homme et la femme capables de s'aimer comme le Christ a aimé. L'amour conjugal atteint cette plénitude à laquelle il est intimement ordonné: la charité conjugale» (*FC* 13). C'est le même amour qui se voit «accompli» en Christ par la charité conjugale, fruit du don de l'Esprit.

1. L'époux est un «don» du Christ qui conduit à la Trinité

Dans le sacrement, chacun des époux surgit comme celui que Dieu donne et confie à l'autre. L'être aimé n'est plus seulement celui qui a été séduit ou rencontré par bonheur, mais d'abord celui que Dieu donne pour L'aimer et Le rejoindre pour l'éternité. L'*amour* revêt sa beauté dans le don de la personne à la personne: il est issu de Celui qui est don. Dans le Christ et l'Église, les époux sont l'un pour l'autre «grâce personnelle» et, ensemble, recréés à l'image et à la ressemblance de Dieu trinitaire. L'union

15. Un aspect de ce développement doctrinal est mis en évidence dans MATTHEEUWS A., *Les «dons» du mariage…* (cité *supra* n. 4). Nous y optons pour un changement dans la «nomination» de l'être: l'être est don (cf. l'onto-do-logie de C. Bruaire). Nous y développons à titre personnel les avantages d'un approfondissement de cette théologie en morale et sacramentaire. Le terme de «don» précise ce que sont l'amour et la personne. Il renvoie à l'abondance de l'acte Créateur et à la personne même du Rédempteur, le «don du Père». Il est intégrateur et d'usage pastoral heureux.

conjugale exprime dans l'histoire humaine la pluralité de l'unité divine. S'il y a bien un «seul être[16]» dans le mariage, les personnes qui le contractent ne s'y confondent ni ne s'y dissolvent pas. L'amour y est promotion mutuelle dans l'être, en accord avec la charité qui provient de Dieu et se tourne vers Lui. Le sacrement scelle cette harmonie des personnes dont le corps fait écho de la musique intérieure.

2. L'Époux est le Christ

Dieu se livre dans le sacrement de mariage en établissant *un lien de grâce entre le Christ et les époux*. Leur don mutuel exprimé dans le consentement est greffé sur le don du Christ. Dans le sacrement de mariage, le Seigneur se fait l'Époux de chacun en s'engageant dans le don mutuel des conjoints. Dans leur don sans retour, le Christ leur accorde sa joie. Dans l'amour du mari et de sa femme, le Christ rend grâces à Dieu et les époux avec Lui. Cet élan «oblige» chaque conjoint à «rendre l'amour» dont il est le sujet. Dieu les a précédés dans l'amour. Le sacrement du Christ et de son Église manifeste cette «primauté» divine. Il les invite en retour au «don désintéressé d'eux-mêmes» (cf. *GS* 24). Aimer, c'est se donner, mais aussi recevoir et rendre à Dieu ce que l'on a reçu gratuitement.

3. Les époux représentent le don du Christ à son Église

Dans toute leur vie, les époux sacramentellement unis sont appelés à être comme un «vitrail» de l'amour entre le Christ et son Église. Ils s'aiment de l'amour même du Christ et ainsi se sanctifient mutuellement. Dans la relation Christ-Église comme dans celle de l'homme et de la femme, l'amour est «circulation du don»: don et accueil du don dans la «gratuité personnelle». *L'amour n'est donc pas un vide à combler, mais un surcroît de vie à offrir*. Modelé par le don du Christ en croix et par la puissance de sa résurrection, le sacrement de mariage est le lieu et le temps d'un don spécifique. L'amour du Christ, royal Époux promis aux noces avec l'Église, sainte et immaculée, en transfigure la dynamique nuptiale.

Le mariage signifie l'alliance entre le Christ et son Église. Le consentement des époux fait jaillir publiquement la beauté du

16. PAUL VI, «Allocution aux Équipes Notre-Dame», dans *Doc Cath.* 1564 (67, 1970) 502-506, n° 5. «Une seule chair, un couple, on pourrait presque dire un seul être…».

don qui anime des êtres-de-don appelés à se donner au Christ en se donnant l'un à l'autre dans l'Église. Le Christ consomme son union à l'Église en se donnant au Père sous l'action de l'Esprit Saint. L'Église, — et en elle les époux —, tend vers le Bien-Aimé en reprenant, sous la conduite du Saint-Esprit, le chemin d'amour qu'il a ouvert et parcouru: voie d'humilité, de renoncement et d'obéissance au Père. Pour des époux chrétiens, le chemin de l'union réelle et profonde suit ce mouvement de découverte du Père, dans l'offrande de Jésus et sous l'inspiration de l'Esprit. Le grand «mysterium» (Eph 5,25) les traverse, qu'ils rendent visible. Cette référence suggestive au «mysterium» permet à Jean-Paul II de cerner le trait ecclésiologique de la grâce reçue: elle fonde et montre combien, en vérité, l'amour conjugal et parental est un *chemin de sanctification* des époux. Le sacrement de mariage vécu au quotidien, est vraiment «Dieu parmi nous»: *Emmanou-el*. Tous ces moments de la vie commune sont des moments de grâce, d'union possible à Dieu sous le regard du conjoint et avec son aide. Ce don est un appel: être acteur privilégié pour lui de son épanouissement, de son cheminement spirituel, de sa croissance en sainteté (*LG* 11; *FC* 56). La structure sponsale de l'être humain est actuée par le don exclusif de soi à l'autre: l'autre mène en vérité à Dieu. Les époux sont un signe de Dieu, — de l'Unique —, l'un pour l'autre. Le sacrement est ainsi guérison de l'amour blessé. La fragilité humaine du don est assumée dans la puissance de l'Esprit, Don infini et Incréé. Le don d'amour s'explicite toujours dans le pardon qui guérit, qui fortifie et qui console.

V. – La mission de la famille

L'Église et la famille sont liées l'une à l'autre par leur participation au même mystère, celui de la révélation de Dieu dans l'histoire. Nous le verrons: l'Église accomplit sa mission dans l'édification des familles. Réciproquement, les familles construisent l'Église de Dieu. «La famille est la route de l'Église!» dit Jean-Paul II. De fait, l'Église et la famille ont une mission commune[17] qui se fonde sur un appel et une théophanie. De l'être familial jaillit une lumière sur le monde. Quel est cet «être de la famille» en temps qu'*ecclesiola*?

17. Cf. «L'avenir de l'humanité passe par la famille», *Familiaris consortio* 86.

1. Une intuition conciliaire

Vatican II a repris le terme d'*ecclesiola* (Église domestique, «petite Église») auprès de saint Jean Chrysostome († 407) et l'a remis à l'honneur afin de manifester ainsi que «le conjugal, le parental et le filial» dans leurs relations personnelles sont mesurés par une «communion» de vie et une «communauté» à édifier. «La famille chrétienne, parce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'alliance d'amour qui unit le Christ et l'Église, manifestera à tous les hommes la présence vivante du Sauveur dans le monde et la véritable nature de l'Église» (*GS* 48,4). La famille est donc bien une réalité ecclésiale, signe de l'union du Christ et de son Église. En elle le mystère de l'Église est en quelque sorte présent. Comment en rendre compte sinon en disant que, de manière analogique, la *communio sanctorum* qu'est l'*ecclesia*, est présente sacramentellement dans l'*ecclesia domestica*? (*LG* 11)

Le sacrement donne aux époux d'être l'icône de l'Église en tant que communauté qui sauve (*FC* 49), avec sa mission propre et au service de l'éducation du Peuple de Dieu (CEC 1534). Il constitue le couple comme une nouvelle unité en communion avec l'Église, offerte pour le monde. «C'est au sein de la famille que les parents sont «par la parole et par l'exemple… pour leurs enfants les premiers hérauts de la foi, au service de la vocation propre de chacun et tout spécialement de la vocation sacrée»» (*CEC* 1656).

2. Une réalité ecclésiale

L'*ecclesiola* est le lieu par excellence de la sanctification mutuelle. Jean-Paul II le rappelle en renvoyant à la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (78): «Le devoir de sanctification qui incombe à la famille chrétienne a sa racine première dans le baptême et sa plus grande expression dans l'Eucharistie à laquelle le mariage chrétien est intimement lié. Le Concile Vatican II a voulu rappeler la relation spéciale qui existe entre l'eucharistie et le mariage en demandant que le "mariage soit célébré ordinairement au cours de la messe"» (*FC* 57).

a. Un lien intergénérationnel

Les époux sont donc appelés à se regarder avec les yeux même de Dieu et à considérer l'autre comme «celui qui parle et agit au nom du Christ». Dans leur rôle de parents, ils ont également à représenter cet amour divin qui respecte et promeut la différence et l'altérité de chaque enfant. La communion entre générations est

«réglée» par un commandement qui relève à la fois de l'ordre naturel et de celui de la révélation: «Honore ton père et ta mère, afin que se prolongent tes jours sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu» (Ex 20,12). Ce quatrième commandement est précédé des trois préceptes concernant le rapport entre l'homme et Dieu.

Dans ce contexte, on comprend mieux ce que sont les parents pour leurs enfants: ils sont ceux qui leur ont donné la vie au nom du Seigneur et qui représentent celui-ci à leurs yeux. Si Dieu est le seul bon (Lc 18,19), les parents participent cependant de manière privilégiée à sa bonté. Honorer ses parents, c'est, après avoir goûté la saveur de leur amour, leur rendre estime, honneur, justice. Cette exigence de gratitude surgit spontanément du cœur reconnaissant des enfants. Elle est fortifiée par un contexte parental où les parents eux-mêmes ont perçu l'exigence d'aimer, de prendre soin et d'honorer leurs propres enfants comme fils de Dieu. «Vous, qui engendrez vos enfants pour la patrie terrestre, n'oubliez pas qu'en même temps vous les engendrez pour Dieu. Dieu désire qu'ils naissent de l'Esprit Saint, il veut qu'ils soient ses fils adoptifs dans le Fils unique, qui nous donne le «pouvoir de devenir enfants de Dieu» (Jn 1,12)[18].

Chaque enfant doit donc être voulu et conçu avec amour. Certes, il peut surgir de l'imprévu de l'amour et de la vie. On ne le choisit pas, ni ses traits ni son sexe. On ne fixe pas son «quotient génétique». Comme tel, il n'existe pas de «droit à l'enfant». Quand l'enfant paraît, Dieu frappe à la porte pour dire aux parents et à l'humanité ce qu'il veut — aucun être humain ne vient à l'existence sans être «voulu» directement par Dieu — et nous faire sentir qui Il est — Créateur et Père de tous les hommes. En ce sens, et la vie concrète en donne de nombreux exemples, *«les enfants concourent, à leur manière, à la sanctification des parents»* (*FC* 26).

b. Présence du Dieu Trinité

Dans l'*ecclesiola* qu'est la famille, repose une présence particulière du mystère divin. «La famille réalise avant tout le bien de «l'être ensemble», le bien par excellence attaché au mariage — d'où son indissolubilité — et à la communauté familiale. On pourrait encore définir ce «bien» comme le bien du sujet. La personne est en effet un sujet, tout comme la famille, parce que cette dernière est formée de personnes qui, unies par un lien

18. JEAN-PAUL II, *Lettre aux familles*, Paris, Mame/Plon, 1994, p. 99 (nº 22).

étroit de communion, forment un seul sujet communautaire»[19]. Toute communion dans la vérité et dans l'amour vient de Dieu et se construit avec Lui, par Lui, et en Lui. Le mystère trinitaire imprègne donc les relations personnelles des époux et des membres de la famille. Celle-ci est dans le cœur de Dieu, tout comme le Dieu-Trinité en est au cœur. Saint Paul dit aux Corinthiens: «Vous êtes le temple de l'Esprit saint» (1 Co 3,16-17). Parler de famille chrétienne, c'est, en dépit des apparences, des divisions, des faiblesses et des fautes, affirmer que Dieu n'est pas à distance de cette réalité. Au contraire! Il s'invite en tout amour et, particulièrement, dans le lien consenti par deux baptisés unis à la passion et à la résurrection de son Fils.

En effet, l'Église n'est rien par elle-même: elle dépend entièrement de l'amour de son Époux. Elle est la Trinité sainte qui s'extériorise dans le monde et dans l'histoire des hommes. Si Dieu est à ce point au cœur de la création (cf. Ps 139), il est certainement et prioritairement au sein de la famille, lieu où l'effusion de son amour s'atteste particulièrement. Le couple, créé aussi «à l'image et à la ressemblance» de Dieu, possède en lui-même les traits de la sainte Trinité. Cette vérité appartient à la réalité personnelle de chaque membre de la famille dans leurs relations mutuelles.

À l'image de la Trinité qui est Unité en trois personnes, la famille est appelée à vivre une unité profonde au sein d'une pluralité. Les personnes y sont fortifiées dans leur singularité au sein d'une communion forte qui est à l'origine de leur fécondité.

c. Famille et mission

Si la famille exprime la nature de l'Église, elle a un rôle capital là où elle est, dans le quartier, la ville, la paroisse, le diocèse ou la culture où elle est insérée. Elle est une manifestation locale, corporelle de la communion ecclésiale. La nature sponsale de l'Église est manifestée ainsi d'abord par une qualité d'être et de service. Avant d'apparaître comme une «organisation», une «entreprise», un «mouvement», elle est présence de Dieu dans l'histoire concrète, quotidienne des hommes, des femmes et des enfants de tout temps.

Vatican II dit que la famille est «le sanctuaire de l'Église à la maison»[20]. L'amour de l'Église pour l'humanité à la suite du Christ transparaît dans cette communion des personnes où cha-

19. *Ibid*. p. 57.
20. *Apostolicam actuositatem* 11. Décret sur l'apostolat des laïcs.

cun est «serviteur» de l'autre comme le Christ au lavement des pieds (Jn 13). La communion familiale se vit dans une diaconie réciproque et dans le respect des personnes telles qu'elles sont: inégalité de dons, faiblesses et forces, cheminements spirituels différents. Aucune histoire familiale n'est banale, interchangeable. En effet, chaque histoire d'amour qui en est la source renvoie à sa source ultime, la Providence divine qui prend soin de toute vie et connaît chacun par son prénom. Dieu s'est engagé dans le «oui» des conjoints et leur reste proche: «l'Époux est avec vous», dit Jean-Paul II dans sa *Lettre aux familles*.

Les liens du sang doivent acquérir une force surnaturelle afin que les époux se reconnaissent donnés par le Seigneur, les enfants comme des fils de Dieu confiés aux parents et les parents comme ceux qui guident vers le Créateur et Sauveur et s'effacent devant Lui. Si les époux ont pu se choisir et consentir l'un à l'autre, ils sont d'abord le cadeau de Dieu l'un pour l'autre. Quant aux autres membres de la famille, comme dans toute assemblée chrétienne, ils ne se sont pas choisis naturellement. Ainsi en est-il des fratries qui sont appelées à s'aimer en Christ en dépassant une simple coexistence naturelle. La famille, dans sa «concrétude», indique le caractère incarné de tout amour chrétien. Le prochain à aimer n'est pas d'abord celui que tu choisis, mais celui que Dieu met sur ta route. Le prochain n'est-il pas d'abord celui qui habite sous le même toit et partage le même pain?

3. Une vision de l'éternité dans le temps

Fondée sur la grâce baptismale, l'*ecclesiola* qu'est la famille appartient au mystère de l'Église qui se déploie dans le temps et dans l'espace à l'intérieur d'une communion personnelle. Elle est le «sanctuaire de l'Église à la maison». Le plus banal et le plus ordinaire de la vie des hommes devient ainsi sacrement de l'amour éternel. Cet amour vient du Christ et va au Christ. Il transforme les regards et nous appelle à aimer «tel qu'il nous a aimés», de son amour même.

C'est à partir de cette grâce que la mission de la famille se déploie dans toutes les directions. Jean-Paul II en parle abondamment dans *Familiaris consortio*: transmission et service de la vie, témoignage et éducation à la foi, service de la prière et des sacrements, construction d'une civilisation de la vie et de l'amour dans un rapport au monde fait de témoignage, de respect et d'annonce explicite de l'origine de tout amour. Ainsi la famille construit l'Église et l'Église fortifie-t-elle la famille, puisqu'il s'agit de deux réalités qui battent d'un même cœur.

> Il est significatif que, précisément *dans la prière et par la prière, l'homme découvre, d'une manière on ne peut plus simple et profonde à la fois, sa véritable personnalité*: dans la prière le «je» humain saisit plus facilement la profondeur de sa qualité de personne. *Cela vaut également pour la famille*, qui n'est pas seulement la «cellule» fondamentale de la société mais qui possède aussi une physionomie particulière. Celle-ci trouve une confirmation première et fondamentale, et se raffermit, lorsque les membres de la famille se rencontrent dans l'invocation commune: «Notre Père»! La prière renforce la solidité et la cohésion spirituelle de la famille, contribuant à faire participer celle-ci à la «force» de Dieu[21]

La mission de l'*Ecclesia domestica* se comprend à partir de l'Église comme organisme vivant qui se déploie dans le temps et dans l'espace. L'Église grandit et atteint sa plénitude à travers les cultures et les générations différentes. Il n'y a pas de transmission héréditaire de la grâce, néanmoins la famille chrétienne offre un milieu de grâce aux générations qui se succèdent. Elle est un des lieux de croissance de l'Église. Dans le don mutuel, la procréation, la naissance et l'éducation des enfants, les époux offrent avec le Christ un milieu où le don et la charité peuvent être reconnus. À travers la succession des générations, l'abnégation et la gratuité de dons sans repentance, s'écrit l'«Histoire» et s'accroît l'«Église», jusqu'au moment où le nombre des élus sera complet. L'Histoire est pétrie de cette espérance, portée par les grandes contemplations de l'*Apocalypse* où le croyant «voit» des myriades et des myriades de saints (Ap 7,9; 19,1).

Ce *«cor unum»* (Ac 4,12) que les époux construisent librement avec Dieu, par leur consentement, est une «entité de chair» spécifique et spirituelle. Avec son dynamisme unitif propre et sa mission, elle est «corps» dans le Corps du Christ[22]. Dans leur vie, les époux représentent sacramentellement cette communion et cette

---

21. Jean-Paul II, *Lettre aux familles* (cité *supra* n. 18), p. 8.

22. La «mystique» n'est pas absente de la vie conjugale et sacramentaire. Le mot «mystique» désigne l'appartenance au mystère du salut. Son application à la vie conjugale désigne le *magnum sacramentum*, le «grand mystère» du mariage. La mystique matrimoniale, l'aventure spirituelle des époux, jaillit de leur lien au Christ et sans fin renouvelle cette union. Le sacrement est le gage et le germe de cette vie commune avec Dieu. Comme l'exprime le *CEC*, «le progrès spirituel tend à l'union toujours plus intime avec le Christ. Cette union s'appelle mystique, parce qu'elle participe au mystère du Christ par les sacrements — les saints mystères — et, en Lui, au mystère de la Sainte Trinité. Dieu nous appelle tous à cette intime union avec Lui, même si des grâces spéciales ou des signes extraordinaires de cette vie mystique sont seulement accordés à certains en vue de manifester le don gratuit fait à tous» (n° 2014).

mission. Ils collaborent à l'avènement de l'Homme nouveau (Ep 4,24). Ils rendent l'Église visible et crédible aux yeux du monde.

Le mariage est un sacrement total[23]: sacrement de toute la personne, don et signe de la bienveillance de Dieu pour le conjoint; sacrement de toute la vie, témoin dans la durée de la permanence du don du Christ à son Église; sacrement de la fondation d'une «cellule d'Église», d'une famille. Telle est la nouveauté recueillie et approfondie par le pape Jean-Paul II durant son pontificat et qui donne d'accueillir et d'approfondir paisiblement la tradition antérieure de l'Église.

B – 1040 Bruxelles Alain MATTHEEUWS S.J.
24, Boulevard Saint Michel

Sommaire. — La réception de l'encyclique *Humanae vitae* dont nous fêtons le 40e anniversaire cette année, ne fut pas aisée et reste délicate tant au niveau doctrinal que pastoral. L'ampleur de la recherche et de l'enseignement de Jean-Paul II montre à la fois son désir de répondre à ces difficultés et l'originalité de sa réflexion personnaliste, toujours fondée sur l'Écriture sainte. L'article souligne les traits du «corpus» novateur offert par Jean-Paul II dans le domaine conjugal et familial. Son souci permanent atteste le combat spirituel qu'il y discerne. Sa théologie du corps remet à l'honneur le plan de Dieu «à l'origine» et, à la suite ses phénoménologues, l'importance du langage du corps. La personne-don est appelée à se donner par amour et pour l'amour dans sa masculinité ou sa féminité. L'amour est un concept «unifiant». Il s'accomplit dans le signe sacramentel. Il s'atteste et témoigne de sa fécondité dans la mission du couple et de la famille. C'est «en raison» que le pape-théologien rend compte de l'actualité de cette doctrine pour les débats éthiques de notre temps.

Summary. — This article has been written on the fortieth anniversary of the publication of *Humanae Vitae*, an encyclical which has not ceased to arouse a feeling of uneasiness both from a doctrinal viewpoint and in the pastoral field. The extent of John Paul's research and teaching attests his willingness to encounter the difficulties raised by his encyclical; it also points to the originality of the Pope's «personalistic» reflexion, which is always Scripture-based. The article emphasizes John Paul's originality in dealing with both couple and family concerns, and stresses his ceaseless care for their spiritual struggle. His theology of the body exalts God's plan «as it was in the beginning» and underlines the significance of body language. The Pope teaches that every person, male

23. Même s'il ne compte pas de «caractère» comme le baptême, la confirmation ou le sacrement de l'ordre.

or female, has a unique vocation of self-gift, through and for love. Love, he adds, is a unifying concept, which adequately expresses itself in the sacramentl sign and bears witness of its fecundity in the mission entrusted to the couple and to the family. John Paul gives a rational account of the relevancy of this doctrine in the ethical debates of our time.